



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE  
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **5 septembre 2023, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un  
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux  
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois  
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre  
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq  
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Guylaine St-Louis, directrice générale, greffière-trésorière

**MOMENT DE RÉFLEXION.**

**RÉSOLUTION # 2023-09-01**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 30 août 2023
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Engagements de crédits  
Dépôt états comparatifs au 31 juillet 2023
- 1.6 Comités
- 1.7 Mandat comptable pour 2023
- 1.8 Dédommagement aux parents camp de jour 2023

**2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**

- 2.1 Dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 2.2 Demande d'expertise Réno-Climat pour test infiltrométrie centre communautaire
- 2.3 Avis de reprendre les travaux - ponceaux de Petite Carrière

**3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1

**4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 4.2 Achat ou réparation débitmètre
- 4.3 Mandat ingénieur MRC pour aide financière PAVL et plan d'intervention
- 4.4 Mandat ingénieur MRC surveillance chantier projet # 2021-109 réfection rang Beaupré

## **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Dérogation mineure 3492 Rang Fontarabie
- 5.2 Dérogation mineure immeubles à logements développement domiciliaire
- 5.3 Demande pour l'obtention de la certification Ville amie des monarques

## **6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 6.1 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

## **7. PARC DES CHUTES**

- 7.1

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

## **9. VARIA**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

### **RÉSOLUTION # 2023-09-02**

#### 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 30 août 2023.

Séance ordinaire du 14 août 2023 :  
PROPOSITION DE : Sylvie Lessard  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Séance extraordinaire du 30 août 2023 :  
PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux ci-haut mentionnés, tels que rédigés;

## 1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 août 2023 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

## 1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Attend réponse d'Énercycle suite à la demande d'info

## **RÉSOLUTION # 2023-09-03**

### 1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 août 2023.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2023-08-04.

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement:

## **RÉSOLUTION # 2023-09-04**

### 1.5 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil approuve la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder dans les limites de l'engagement

## DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS AU 31 JUILLET 2023

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif. Conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec, la greffière-trésorière doit déposer un état comparatif qui compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

## 1.6 COMITÉS

- Pique-nique 20 août : belle journée réussite
- Activité 3 sept. Parc des Chutes : belle journée
- Activité Complètement Champignon 17 septembre au Parc des Chutes : complet
- Balle féminine saison terminée
- Balle masculine termine bientôt
- Atelier informatifs gratuits tendre vers zéro déchet le 18 et 25 oct
- Journée Carbo-neutre 26 octobre

## **RÉSOLUTION # 2023-09-05**

### 1.7 MANDAT COMPTABLE POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE la firme Stéphane Bérard CPA est notre vérificateur depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la directrice générale sont satisfaits du travail accompli;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la firme Stéphane Bérard CPA inc pour la vérification comptable de l'année financière 2023.

## **RÉSOLUTION # 2023-09-06**

### 1.8 DÉDOMMAGEMENT AUX PARENTS CAMP DE JOUR 2023

CONSIDÉRANT QUE l'animatrice du service de garde est arrivée un matin à 8h15 le matin au lieu de 7h30;

CONSIDÉRANT QUE certains parents ont eu des inconvénients de ce retard;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du camp de jour comportait la clause de frais de 2.00 \$ par 5 minutes de retard aux parents;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé opportun de suivre la même méthode de frais de retard;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise un dédommagement de 20 \$ aux parents du camp de jour qui en ont fait la demande à la directrice générale pour cet inconvénient de retard.

## **RÉSOLUTION # 2023-09-07**

### 2.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel 2022 concernant l'application du Règlement # 432-18 relativement à la gestion contractuelle et du règlement # 432-21 pour l'ajout de la clause 10.1 pour la Municipalité de Sainte-Ursule est déposé conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-08**

#### **2.2 DEMANDE D'EXPERTISE RÉNO-CLIMAT POUR TEST INFILTROMÉTRIE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2023-08-10 a octroyé le contrat à Beaudry & Palato pour l'élaboration de concepts d'agrandissement et/ou réaménagement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le test d'infiltrométrie fait partie de l'évaluation énergétique. C'est un test de rendement effectué à l'aide d'un appareil qui permet de vérifier l'étanchéité du bâtiment, c'est-à-dire de mesurer la quantité d'air extérieur qui entre dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE si le réaménagement du centre communautaire se conclut être la meilleure option, pour faire une demande de subvention, il faudra demander une expertise à Réno-climat afin d'évaluer l'étanchéité du centre;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande à Réno-climat pour un test d'infiltrométrie du centre communautaire en prévision d'un réaménagement du centre.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-09**

#### **2.3 AVIS DE REPRENDRE LES TRAVAUX – PONCEAUX DE PETITE CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin Petite Carrière ont été interrompus suite au glissement de terrain survenu le 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'Alide Bergeron & fils Ltée est toujours lié par le contrat octroyé par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compléter les travaux et que l'article 53.0 de la section D du contrat prévoit que l'Entrepreneur doit, sur avis écrit de la Municipalité, reprendre et poursuivre les travaux conformément aux modalités du contrat, sauf pour les délais d'exécution qui doivent faire l'objet d'une nouvelle entente;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal donne avis à Alide Bergeron & fils Ltée de reprendre et de poursuivre les travaux des ponceaux de Petite Carrière conformément aux modalités du contrat et de convenir d'un nouvel échéancier de réalisation.

QUE le Conseil rescinde la résolution 2022-08-12 à toutes fins que de droit.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-10**

#### **4.1 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député Simon Allaire de l'Assemblée nationale, au député Yves Perron de la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-11**

#### **4.2 ACHAT OU RÉPARATION DÉBITMÈTRE**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), mentionne que les municipalités doivent effectuer la vérification de leurs débitmètres à intervalle régulier;

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre actuel n'a pas passé le test pour prendre des lectures précises de l'eau potable au réseau Fontarabie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a fait la demande pour obtenir un prix pour en faire la réparation ainsi que le prix d'un nouveau débitmètre afin de voir la meilleure option;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à juger s'il est préférable de faire un nouvel achat ou de faire la réparation du débitmètre qui sert à vérifier le débit d'eau potable au réseau Fontarabie.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-12**

#### **4.3 MANDAT INGÉNIEUR MRC POUR AIDE FINANCIÈRE PAVL ET PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement et accélération est ouvert jusqu'à la fin septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires à la route Joseph A, phase 2 du Rang Beaupré ainsi que le chemin du Ruisseau-Plat;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention sera nécessaire pour déterminer les travaux à prioriser;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a besoin d'aide pour monter le côté technique du projet;

CONSIDÉRANT QU'une discussion téléphonique a eu lieu avec l'ingénieur de la MRC et que celui-ci confirme pouvoir préparer le dossier pour la demande d'aide financière;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate l'ingénieur de la MRC de Maskinongé a procédé à la préparation du dossier pour la demande d'aide à la voirie locale dans le volet redressement et accélération pour les routes Joseph-A, la phase 2 du Rang Beaupré, chemin du Ruisseau-Plat ainsi que pour préparer un plan d'intervention pour déterminer les infrastructures à prioriser.

#### **RÉSOLUTION # 2023-09-13**

##### **4.4 MANDAT INGÉNIEUR MRC SURVEILLANCE CHANTIER PROJET # 2021-109 RÉFECTION RANG BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres du projet # 2021-109 réfection Rang Beaupré n'incluait pas la surveillance des travaux du chantier;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate l'ingénieur de la MRC comme surveillant des travaux effectués par Roxboro Excavation inc. lors de la réfection du Rang Beaupré du projet # 2021-109.

#### **RÉSOLUTION # 2023-09-14**

##### **5.1 DÉROGATION MINEURE 3492 RANG FONTARABIE**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les compétences municipales donne la latitude à la municipalité de la plénitude de prendre en compte les éléments dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une piscine est seulement autorisée dans la cour arrière ou latérale conformément aux dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE l'arrière de la résidence sise au 3492 Rang Fontarabie objet du lot 5569838 est dominée par une forte dépression géophysique;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant de la résidence 3492 Rang Fontarabie, est adjacente à une rue privée dépourvue de toutes autres circulations;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a déposé une demande relative à la dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a statué sur la requête le 22 août 2023 et a donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 22 août 2023 conformément aux dispositions réglementaires;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure à la suite de la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de faire l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant de la résidence sise au 3492 Rang Fontarabie.

QUE la présente demande de dérogation mineure porte principalement sur le lot #5569838, 3492 Rang Fontarabie.

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure relative à l'implantation de la piscine dans la cour avant de la résidence principale.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-15**

#### **5.2 DÉROGATION MINEURE IMMEUBLES À LOGEMENTS DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les compétences municipales donne la latitude à la municipalité de la plénitude de prendre en compte les éléments dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE La longueur maximale pour une rue avec une virée ou de type cul de sac est de 300m conformément aux dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE la zone 104 Rb a été créée pour permettre la construction des immeubles de six logements au niveau du nouveau développement, spécifiquement au niveau des lots 6502540, 6502539, 6502538, 6502537, 6502536, 6502535;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du nouveau développement veut réaliser les immeubles de logement avec des entrées mitoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale prévue dans la grille de spécification dans cette zone est 3m;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une requête relative à la dérogation mineure pour appliquer 2m au lieu de 3m en guise de la marge latérale ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a statué sur la requête le 22 août 2023 et a donné un avis favorable avec une recommandation liée à la position des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 22 août 2023 conformément aux dispositions réglementaires;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure à la suite de la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE Le Conseil approuve les recommandations du CCU mais, juge pertinent d'appliquer de 2m au lieu de 1m en guise de marge latérale.

QUE la présente demande de dérogation mineure porte principalement sur les lots #6502540, 6502539, 6502538, 6502537, 6502536, 6502535 sis dans le nouveau développement domiciliaire, zone 104 Rb.

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure avec recommandations au promoteur par rapport à la position des fenêtres.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-16**

#### **5.3 DEMANDE POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION VILLE AMIE DES MONARQUES**

CONSIDÉRANT QUE la population de monarques a chuté de 90% les deux dernières décennies et que le déclin de cette espèce met en lumière les menaces qui pèsent sur d'autres espèces de pollinisateurs;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Sainte-Ursule pour protéger la biodiversité et les mesures concrètes amorcées en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'une campagne d'engagement des maires est déployée au Canada et constitue un geste à la fois symbolique et un engagement concret pour la protection de l'habitat du monarque et d'autres pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà adopté ou réalisé 3 mesures, soit :

- Organiser ou soutenir une vente ou une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes indigènes;
- Créer un jardin de démonstration propice au monarque sur le terrain de l'hôtel de ville ou dans un endroit public symbolique;
- Organiser des activités communautaires (kiosque, conférence, jeu éducatif, etc..) afin de faire découvrir le monarque aux citoyens et les inciter à créer des zones d'habitat (ruelles vertes, coop, immeubles à condo etc..)

PROPOSITION DE : Josée Bellemare

APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Ursule à préserver l'habitat du monarque et à participer concrètement à la protection et au rétablissement de cette espèce en péril (classée préoccupante);

D'autoriser la présentation d'une demande de certification auprès de la Fondation David Suzuki;

De désigner Sylvie Lessard, conseillère municipale et membre du comité de développement durable à titre de répondante municipale pour le projet;

### **RÉSOLUTION # 2023-09-17**

#### **6.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT QUE Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement les propriétaires d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait à la Municipalité de recevoir une aide financière pour faire le changement de la patinoire municipale et/ou de faire le changement du pont suspendu au Parc des Chutes;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la présentation du projet de Patinoire et/ou Pont suspendu au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Ursule à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule désigne Madame Guylaine St-Louis, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **RÉSOLUTION # 2023-09-18**

#### **8.1 APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

#### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Alarme barrières CN lors d'orage

SUJETS DIVERS

- Ajouter au budget 2024, l'achat de 2 pancartes pour identifier le Parc des Ursulois

**RÉSOLUTION # 2023-09-19**

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h35.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : \_\_\_\_\_  
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : \_\_\_\_\_  
GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

*Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.*

*Signé : \_\_\_\_\_ maire*

